



Sommaire

- 1 Editorial
- 2 à 9 Réunions du conseil municipal
- 10 à 11 Réunions du conseil des enfants
- 12 à 17 Avis de la Mairie
- 14 à 15 Rétrospective 2012
- 18 à 24 La vie des associations
- 25 Infos diverses
- 26 à 28 Infos générales

Directeur de la Publication : M. le Maire.
Responsable de la commission : Philippe Guery.
Membres de la commission communication :
Maryvonne Villeneuve, Adeline Girardeau,
Eric Bulteau, Dominique Péault,
Jacqueline Brousseau.

Nombre d'exemplaires : 600.
Conception & impression :
IMPRIMERIE 2000



PA Vendée Sud Loire 1
85600 Boufféré
Tél. 02 51 31 08 40

Couverture imprimée sur papier non chloré.
Intérieur du bulletin imprimé avec
des encres végétales,
sur papier 100 % recyclé.
L'IMPRIMERIE 2000 respecte l'environnement et est
labellisée IMPRIM'VERT.

Dépôt légal : 1^{er} trimestre 2013

Bonjour à toutes et tous,

Depuis quelques semaines, le nouveau commerce de proximité, créé par la communauté de communes du canton de Saint Fulgent, a pu ouvrir ses portes en offrant une structure neuve, une surface de vente doublée et nettement plus aérée. A nous maintenant, habitants, de faire vivre cet espace nécessaire à l'identité de notre commune. Nous souhaitons tous nos vœux de réussite à Laurence et Julio.

Cette création a été l'occasion pour nous élu(e)s d'améliorer notre Place du canal en créant cheminement piétons, stationnements et en identifiant tout simplement le sens de circulation. Nous remercions les riverains pour la patience dont ils ont fait preuve lors de cet aménagement.

Pour terminer, je tiens à remercier les élus pour leur engagement et leur disponibilité afin de mener à bien les projets présentés lors de la cérémonie des vœux. Au nom du conseil municipal je vous renouvelle tous mes vœux de bonheur, santé, réussite pour cette nouvelle année 2013.

A bientôt

Le maire,

Laurent BÉNÉTEAU



Réunions

du conseil

Compte-rendu

Séance du 5 novembre 2012

Aucune observation n'étant formulée sur la rédaction du compte-rendu de séance du 1^{er} octobre, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, en approuve le contenu.

A la demande de M. le Maire, il est proposé que soit ajouté à l'ordre du jour :

- Convention relative aux modalités techniques et financières de la réalisation d'une opération d'éclairage au terrain de football,
- Convention relative aux modalités techniques et financières de la réalisation d'une opération de pose de coffret prises de courant.

Aucun conseiller ne s'opposant à cette proposition, les points sont ajoutés.
Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 heures 30.

1 - DECISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET COMMUNAL 2012

M. le Maire propose que des décisions modificatives soient apportées au budget primitif 2012. MAIRIE DE BAZOGES EN PAILLERS.

Opérations	Articles	Diminution de crédit	Augmentation de crédit
42 - Voirie	2315		7 000 €
84 – Rénovation Bâtiments Communaux 2010	2313	7 000 €	
Etat d'intégration SyDEV 2008 et 2009	204172	1 156 €	
Etat d'intégration SyDEV 2008 et 2009	238		1 156 €
86 – Aménagement Place du Canal	2313		38 000 €
72 – Centre Périscolaire	2313	32 000 €	
84 – Rénovation Bâtiments Communaux 2010	2313	1 000 €	
46 – Divers	2183	5 000 €	
57 – Ensemble sportif	2313		2 586 €
69 – Travaux Terrain de sports	2315	2 586 €	

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **DE VALIDER** la décision modificative n°2 au Budget Primitif 2012 de la commune.

2 - DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET LES ERABLES 2012 »

M. le Maire propose que des décisions modificatives soient apportées au budget primitif 2012 du Lotissement Les Erables.

Opérations	Articles	Diminution de crédit	Augmentation de crédit
Vente de terrains	7015		60 000 €
Achats de matériel, équipement et travaux	605		60 000 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **DE VALIDER** la décision modificative n°1 au Budget Primitif 2012 du Lotissement les Erables.

Compte-rendu Séance du 5 novembre 2012 (suite)

3 - COMMERCE : VENTE D'UNE PARCELLE A LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ET REMBOURSEMENT DE L'EMPRUNT DU BÂTIMENT EXISTANT

M. le Maire rappelle que la Communauté de Communes du canton de Saint-Fulgent a décidé la construction d'un nouveau commerce multiservices de type alimentaire sur la commune de Bazoges en Paillers.

Dans ce cas, il convient à la Communauté de Communes du canton de Saint-Fulgent d'acquiescer à la Commune la Parcelle C1213p pour une superficie de 193 m² qui correspond à l'emprise du nouveau commerce.

Le Maire rappelle que la commune a accepté de céder à l'euro symbolique ladite Parcelle.

Vu l'avis du Service des Domaines du 15 mars 2012 qui détermine la valeur vénale de la parcelle à 6 176 €.

Par ailleurs, le bâtiment actuel, appartenant à la commune, est mis à disposition de la Communauté de Communes pour une activité de commerce de proximité. Aussi, en cas de désaffectation du bien, la collectivité propriétaire, à savoir la commune, recouvre l'ensemble de ses droits et obligations sur les biens désaffectés. Par contre un emprunt cours toujours sur ce bâtiment avec un montant dû de 4 198,21 € (4 036,74 € de capital et 161,47 € de pénalités) au 1^{er} Janvier 2013.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **DE CÉDER** à l'euro symbolique la Parcelle C1213p de 193 m² à la Communauté de Communes du canton de Saint-Fulgent,
- **DE REMBOURSER** le montant de l'emprunt en cours lié au bâtiment existant à la Communauté de Communes du canton de Saint-Fulgent,
- **D'AUTORISER** le Maire à signer l'acte notarié chez Maître DENIS, notaire à Saint-Fulgent.

4 - LOCATION DES SALLES COMMUNALES : APPROBATION DES MODALITÉS DE LOCATION – REGLEMENT INTÉRIEUR

M. le Maire rappelle que la commune loue ses salles communales aux associations, entreprises et particuliers. La location des salles communales donne lieu la mise en place d'un règlement Intérieur fixant les modalités de location.

Ouï l'exposé de M. Laurent BENETEAU, Maire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **DE VALIDER** comme présenté le règlement Intérieur de location des salles communales joint à la délibération,
- **D'AUTORISER** le Maire à signer les conventions de location des salles communales.

5 - FIXATION DES TARIFS DE LOCATION DES SALLES COMMUNALES POUR LES PARTICULIERS ET ASSOCIATIONS – ANNÉE 2013

M. le Maire rappelle que le conseil municipal doit, chaque année, fixer les tarifs de location des salles communales pour les particuliers. Le Maire propose de ne pas modifier les tarifs de location des salles communales pour l'année 2013 :

Salle des Mottais

Num Tarif	Type locataire	Type manifestation	2013	
			Commune	Hors commune
1	Particuliers	Vin d'honneur	130 €	156 €
2	Particuliers	Repas de famille/Réveillon/Mariage sur un jour	330 €	396 €
3	Particuliers	Repas de famille/Réveillon/Mariage sur un week-end	495 €	594 €
4	Associations Ecoles	Fêtes/Réunions/Assemblée générale/Fête d'école	Gratuit	Non

Réunions

du conseil

Compte-rendu

Séance du 5 novembre 2012 (suite)

Foyer communal

Num Tarif	Type locataire	Type manifestation	2013	
			Commune	Hors commune
5	Particuliers	Vin d'honneur	65 €	78 €
6	Particuliers	Repas de famille	170 €	204 €
7	Associations	Assemblée générale/Réunion	Gratuit	Non

Salle de foot

Num Tarif	Type manifestation	2013	
		Commune	Hors commune
8	Réveillon uniquement (forfait ordures ménagères)	60 € + 10 €	Non

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **D'ACCEPTER** les tarifs de location tels que détaillés ci-dessus.

6 - CREATION DU POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE DE 2^{ème} CLASSE

M. le Maire rappelle que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant la nécessité de pourvoir au poste d'Adjoint Technique et compte-tenu des missions qui lui seront confiées, il est proposé de créer un poste d'Adjoint Technique de 2^{ème} classe à temps complet soit trente-cinq heures (35h00) à compter du 1^{er} décembre 2012.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **D'AUTORISER** la création d'un emploi d'Adjoint Technique de 2^{ème} Classe, emploi permanent à temps complet à compter du 1^{er} décembre 2012,
- **DE MODIFIER** le tableau des effectifs au 1^{er} décembre 2012.

7 - ASSATION D'UNE CONVENTION TRIPARTITE POUR LA HALTE GARDERIE ITINÉRANTE «A PETITS PAS»

M. le Maire rappelle que la Communauté de Communes du Canton de Saint-Fulgent à mis en place à partir de Septembre 2012 une halte garderie itinérante sur la commune de Bazoges en Paillers.

Une convention doit être passée avec la Communauté de Communes, l'Association Familles Rurales et la commune de Bazoges en Paillers afin de déterminer les modalités de mise à disposition du Centre Périscolaire, 11 rue d'Anjou à Bazoges en Paillers.

Il appartient donc au conseil municipal d'accepter la passation de cette convention et d'autoriser Monsieur Le Maire à signer cette dernière.

Monsieur le Maire expose les modalités de la convention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **D'ACCEPTER** la passation de la convention,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Compte-rendu Séance du 5 novembre 2012 (suite)

8 - DEMANDE DE CAUTION BANCAIRE DE MADAME CORRE LAURENCE POUR LE COMMERCE DE PROXIMITE

M. le Maire rappelle que le commerce de proximité va être installé dans un nouveau local fin d'année 2012. Madame Laurence CORRE, gérant du Commerce, doit investir 20 000 € pour l'achat du matériel nécessaire au nouveau bâtiment. Pour ce faire, elle doit contracter un emprunt auprès du Crédit Mutuel.

Modalités du prêt :

- Autofinancement : 0 €, - Montant 20 000 €,
- Taux : 3.19 %, - Durée du prêt : 60 mois,
- Echéance : 361.20 €, - Frais de dossier : 200 €.

La banque lui demande que la Mairie se porte caution bancaire pour 50 % du montant du prêt, soit 12 000 € couvrant le paiement du principal, des intérêts et le cas échéant des pénalités ou intérêts de retard et pour la durée de 84 mois.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **D'ACCEPTER** que la Commune se porte caution bancaire pour le prêt de Madame Laurence CORRE,
- **D'ACCEPTER** Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires.

9 - CONVENTION RELATIVE AUX MODALITÉS TECHNIQUES ET FINANCIÈRES DE LA RÉALISATION D'UNE OPÉRATION D'ÉCLAIRAGE AU TERRAIN DE FOOTBALL

La commune a demandé la réalisation d'une opération d'éclairage au Terrain de Football. Le SyDEV a accepté d'engager la réalisation et d'assurer le financement desdits travaux dans les conditions fixées par les décisions de son Comité Syndical. En conséquence, l'établissement d'une convention entre le demandeur et le SyDEV est nécessaire.

Le montant des travaux et de la participation se décomposent de la manière suivante :

Nature des travaux	Montant HT	Montant TTC	Base participation	Taux de participation	Montant de la participation
Eclairage	3 413 €	4 082 €	3 413 €	85 %	2 901 €
TOTAL PARTICIPATION					2 901 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **DE CONVENIR** du mois de novembre pour le démarrage des travaux et de l'indiquer dans le calendrier prévisionnel,
- **D'AUTORISER** le Maire à signer la convention jointe à la présente délibération.

10 - CONVENTION RELATIVE AUX MODALITÉS TECHNIQUES ET FINANCIÈRES DE LA RÉALISATION D'UNE OPÉRATION DE POSE D'UN COFFRET PRISES DE COURANT

La commune a demandé la réalisation d'une opération d'éclairage pour la pose d'un coffret prises de courant. Le SyDEV a accepté d'engager la réalisation et d'assurer le financement desdits travaux dans les conditions fixées par les décisions de son Comité Syndical. En conséquence, l'établissement d'une convention entre le demandeur et le SyDEV est nécessaire.

Le montant des travaux et de la participation se décomposent de la manière suivante :

Nature des travaux	Montant HT	Montant TTC	Base participation	Taux de participation	Montant de la participation
Eclairage	4 751 €	5 682 €	4 751 €	70 %	3 326 €
TOTAL PARTICIPATION					3 326 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **DE CONVENIR** du mois de février 2013 pour le démarrage des travaux et de l'indiquer dans le calendrier prévisionnel,
- **D'AUTORISER** le Maire à signer la convention jointe à la présente délibération.

Réunions

du conseil

Compte-rendu

Séance du 5 novembre 2012 (suite)

11 - QUESTIONS DIVERSES

- Etat des emprunts de la commune,
- Visite de l'Assemblée Nationale : date prévue le **mercredi 27 février à 16 heures 20** (prévoir 1h – 1h15), validation de la date voir pour déplacement sur 2 jours soit du mardi soir au mercredi soir ou du mercredi matin au jeudi soir, étudier les possibilités par rapport aux trains,
- Remplacement temporaire de la Secrétaire de Mairie,
- Salle Polyvalente : présentation du Diagnostic de Monsieur NAUDET le 21 novembre 2012 à 14 heures 30 à la Mairie, reprise du Service de Restauration Scolaire au 1^{er} Septembre 2013 et prévoir en urgence un rendez-vous avec Adeline GODET,
- Conseil municipal des jeunes : informations sur les élections du 5 octobre 2012, puis présentation des projets divers : téléthon, concours de dessins, aire de jeux, après-midi jeux inter-génération, chasse à l'œuf et gestion environnementale,
- Sainte Barbe le 1^{er} décembre 2012 à Bazoges en Pailers, le conseil municipal est convié,
- Cérémonie du 11 novembre 2012 : organisation,
- Information problème d'éclairage,
- Containers de tri de la Patricière sont endommagés et voir pour nettoyage des points de tri,
- Don à la Fondation du Patrimoine pour la restauration de l'Eglise,
- Demande de location pour la salle des Tilleuls le 31 décembre 2012,
- Salles des Tilleuls : informations rendez-vous avec le Conseil Général pour la bibliothèque,
- Prochain conseil municipal : le **17 décembre 2012 à 18 heures 30.**

Compte-rendu Séance du 17 décembre 2012

Aucune observation n'étant formulée sur la rédaction du compte-rendu de séance du 5 novembre 2012, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, en approuve le contenu.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 heures 30.

1 - Servitude vente BAUDRY/PICOT

Monsieur le Maire rappelle que la commune de BAZOGES EN PAILERS est propriétaire de la parcelle cadastrée section C numéro 1457 qui est grevée d'une servitude de puisage et bénéficie d'une servitude de passage ainsi qu'il résulte d'un acte reçu par Maître PHELLIPON, Notaire à Saint-Fulgent.

La commune de BAZOGES EN PAILERS doit renoncer à ces servitudes et les faire annuler que ce soit les servitudes grevant le bien cadastré section C numéro 1457 lui appartenant ou que ce soit les servitudes profitant à ce bien.

La servitude de puisage continuera de s'appliquer au profit des parcelles cadastrées section C numéro 1338 et 1477.

Ces annulations sont consenties sans indemnité de part ni d'autre.

La présente renonciation à servitude est d'effet immédiat et définitif entre les parties et leurs successeurs, et le propriétaire du fonds servant pourra effacer, s'il en existe, toutes traces de la servitude à ses frais exclusifs. Par suite, le propriétaire du dominant devra prévenir tous ses ayants-cause qui profitaient du bénéfice de cette servitude de l'extinction de celle-ci.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **D'ANNULER** les dites servitudes ;
- **DE PRENDRE** acte que la servitude de puisage continuera de s'appliquer au profit des parcelles cadastrées section C numéro 1338 et 1477.
- **D'AUTORISER** le Maire à signer l'acte notarié et tous documents utiles à l'application de la présente décision.

Séance du 17 décembre 2012 (suite)

2 - DEMANDE DE VERSEMENT DU 1^{ER} ACOMPTÉ DE LA SUBVENTION ANNUELLE 2013,

L'association « La Cabane à rires » reprend l'activité « Accueil de loisirs permanent » à compter du 1^{er} janvier 2013.

Par courrier du 13 novembre 2012, il sollicite un acompte de la subvention annuelle qui est accordée habituellement à l'Accueil de Loisirs dès début janvier.

L'OGEC a donné son bilan financier pour l'année 2012, et demande une subvention pour l'année 2013.

Le Club du 3^{ème} âge va effectuer la distribution des cartes de vœux. Monsieur le Maire propose d'attribuer une subvention de quatre-vingt-dix € (90 €) pour les remercier de leur implication et les soutenir dans cette action.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **D'ACCORDER** une subvention de 11 000 € à l'Association « La Cabane à rires »;
- **D'ACCORDER** le paiement des 11 000 € dès début janvier.
- **D'ACCORDER** une subvention de 520 € / enfant Bazogeais à l'OGEC.
- **D'ACCORDER** une subvention de 90 € au Club du 3^{ème} âge.

3 - CREATION DU POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE

M. le Maire rappelle que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. Considérant que Mme Marylène BROUSSEAU peut bénéficier d'un avancement et compte-tenu des missions qui lui seront confiées, il est proposé de créer un poste d'Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe à temps non complet soit dix-neuf cinquante (19h50) à compter du 1^{er} janvier 2013.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **D'AUTORISER** la création d'un emploi d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe,

emploi permanent à temps non-complet à compter du 1^{er} janvier 2013,

- **DE MODIFIER** le tableau des effectifs au 1^{er} janvier 2013.

4 - AVENANT À LA CONVENTION DU SYDEV POUR LES TRAVAUX NEUFS D'ÉCLAIRAGE

M. le Maire rappelle qu'une demande de modification de travaux neufs d'éclairage à la Rue de Bel Air a été demandée au SYDEV.

Les travaux de raccordement d'un Génie civil ont été annulés et remplacé par le raccordement ans un coffret EP existant.

De ce fait, le montant de la modification des travaux et de la participation présente un avoir de huit cents soixante-dix euros (870 €) en faveur de la commune de Bazoges en Pailleur.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **D'ACCEPTER** l'avoir de huit cents soixante-dix euros (870 €),
- **D'AUTORISER** le Maire à signer l'avenant à la convention n° 2012.ECL.1133.

5 - COTISATIONS POUR L'ADHÉSION A LA CONVENTION DE PARTICIPATION A LA PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE 2013-2018

M. le Maire rappelle que la compétence des centres de gestion en matière de protection sociale complémentaire est fixée par l'article 25 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, qui a été successivement modifiée par la loi du n° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique, puis par la loi n° 2009-972 du 19 août 2009 relative à la mobilité.

En conformité avec l'article 25 de la loi du 26 janvier 1984, après avis du Comité Technique Paritaire en date du 27 février 2012, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée a, par délibération de son Conseil d'Administration en date du 5 mars 2012, décidé d'engager une procédure de mise en concurrence pour le compte des collectivités de son ressort géographique, affiliées ou non, qui lui ont donné mandat, en vue de conclure une convention de participation dans les conditions prévues au II de l'article 88-2 de la loi susvisée du 26 janvier 1984 pour le risque « Prévoyance ». Ces collectivités et établissements publics peuvent adhérer à cette convention de participation par délibération de leur conseil, après consultation du Comité Technique Paritaire.

Réunions

du conseil

Compte-rendu

Séance du 17 décembre 2012 (suite)

Dans le cadre de cette procédure, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Vendée a souscrit une convention de participation pour le risque prévoyance auprès SMACL Santé, pour une durée de six (6) ans prenant effet le 1^{er} janvier 2013 pour se terminer au 31 décembre 2018.

La participation financière de la commune de Bazoges en Paillers constitue une aide à la personne, sous forme d'un montant unitaire par agent, et vient en déduction de la cotisation ou de la prime due par les agents.

Cette participation financière est fixée comme suit :

3 € par mois et par agent, sur la base d'un temps complet et pour la garantie 1 (maintien de salaire sans RI à 90 %), éventuellement plafonnée au montant de la cotisation de l'agent.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **D'AUTORISER** le Maire à signer les conventions d'adhésion à la convention de participation à la protection sociale complémentaire 2013-2018 souscrit par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée pour le risque prévoyance auprès de SMACL Santé.

6 - COTISATIONS/PRESTATIONS 2013 DU CDG

M. le Maire rappelle que la Commune fait appel au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale :

- pour la confection des bulletins de paie,
- pour le suivi médical du personnel de la commune,
- pour la mission d'assistance, de conseil et de gestion des contrats d'assurance garantissant les risques statutaires du personnel.

Lors de son débat sur les orientations budgétaires, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion a eu à se prononcer sur le taux de la cotisation applicable en 2013.

Au vu des résultats prévisionnels de gestion 2012 et de l'analyse prospective présentée, nous avons

décidé de reconduire le taux global fixé à 1 % soit :

- missions obligatoires : 0.80 %
- missions additionnelles : 0.20 %

Au cours de la même séance, le Conseil d'Administration a décidé de réévaluer pour 2013 les tarifs unitaires des prestations facturées aux collectivités d'environ 3 %, ces tarifs n'ayant pas évolué depuis 2010.

Les cotisations spécifiques concernant la médecine préventive (partie fixe de 0.08%) et le conseil assurance statuaire (0.12%), calculées par référence à la masse salariale, qui avaient été minorées l'an dernier, ne sont pas concernées par cette révision tarifaire.

Les tarifs des prestations proposées par le Centre de Gestion de la Vendée sont :

- confection des bulletins de paie = 4.00 € le bulletin (dématérialisation totale),
- médecine professionnelle et préventive = cotisation sur la masse salariale au taux de 0.08 %
- = tarif à la visite fixé à 41 €
- Assurances statutaires = cotisation sur la masse salariale au taux de 0.12 % pour CNRACL 0.05 % pour l'IRCANTEC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **D'ACCEPTER** de renouveler les prestations proposées par le Centre de Gestion de la Fonction Publique de la Vendée,
- **D'ACCEPTER** les tarifs des prestations du Centre de Gestion de la Fonction Publique de la Vendée.

7 - RÈGLEMENT DES LOTISSEMENTS QUI ONT PLUS DE 10 ANS

M. le Maire rappelle que la commune possède sept (7) lotissements qui ont plus de 10 ans et pour lesquels il faut abroger les règlements actuels et les soumettre au règlement national d'urbanisme.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **D'ABROGER** les règlements actuels et de les soumettre au règlement nation.

Séance du 17 décembre 2012 (suite)

8 - SENTIER DE L'OBÉE

M. le Maire rappelle à l'assemblée qu'un sentier longe le lotissement « Les Oranchères IV ».

Il propose aux conseillers de le dénommer « le sentier de l'Obée »

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **D'ACCEPTER** la dénomination « le sentier de l'Obée »
- **D'ACCEPTER** le sentier au P.D.I.P.R.

9 - DECISION MODIFICATIVE N°3 DU BUDGET COMMUNAL 2012

M. le Maire propose que des décisions modificatives soient apportées au budget primitif 2012 afin de pouvoir procéder au paiement de la facture SOFULTRAP concernant l'aménagement de la Place du Canal.

Opérations	Articles	Diminution de crédit	Augmentation de crédit
72 - Centre périscolaire	2315	2 000 €	
86 - Aménagement Place du Canal	2313		2 000 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **DE VALIDER** la décision modificative n°2 au Budget Primitif 2012 de la commune.

10 - DECISION MODIFICATIVE N°3 DU BUDGET COMMUNAL 2012

Plusieurs Collectivités Territoriales de Vendée ont décidé de créer une société publique locale dénommée « Agence de Services aux Collectivités Locales de Vendée ».

La Société Publique Locale a pour objet l'accompagnement des collectivités dans la mise en œuvre de leurs politiques publiques locales. A ce titre, elle peut intervenir pour ce qui concerne :

La réalisation d'opération d'aménagement au sens de l'article L300-1 du code de l'urbanisme,

- La réalisation d'opération de construction (bâtiments, voiries...),
- Et de toute autre activité d'intérêt général permettant d'accompagner les collectivités dans le domaine de leur politique de développement économique, touristique et immobilière.
- La société a été constituée avec un capital social de deux cents vingt-cinq mille euros (225 000 €) divisé en quatre cents cinquante (450) actions en numéraire, d'une valeur nominale de cinq cents euros (500 €) chacune, souscrite et libérées intégralement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** la prise de participation de la commune de Bazoges en Paillers au capital de la SPL « Agence de Services aux Collectivités Locales de Vendée »,
- **D'APPROUVER** en conséquence l'acquisition d'une (1) action de la SPL, d'une valeur de cinq cent euros (500 €),
- **DE DÉSIGNER** Monsieur Laurent BENETEAU, Maire, afin de représenter la commune de Bazoges en Paillers au sein de l'assemblée générale de la SPL et Monsieur Jean-François.

10 - QUESTIONS DIVERSES

- Restaurant Scolaire : À partir de septembre 2013, une régie sera mise en place pour le paiement des repas ;

Les menus, les repas seront pris en charge par un prestataire de service ;

Le 16 janvier 2013, plusieurs hypothèses seront présentées au comité de pilotage pour la rénovation de la salle polyvalente.

- Commerce : Le commerce a déménagé à la Place du Canal, Monsieur le Maire demande aux conseillers de réfléchir sur l'utilisation des anciens locaux de la superette.

- Prochain conseil municipal : **le 28 janvier 2013 ; le 25 février et le 25 mars 2013 à 18 heures 30.**

Réunions du conseil

Compte-rendu du conseil municipal des enfants du 31 octobre 2012

Nous avons débuté cette première réunion par une présentation des nouveaux élus et du fonctionnement du conseil municipal des enfants.

Nous avons ensuite fixé les dates des premières réunions et manifestations :

- Mercredi 21 novembre 2012 Réunion (11h-12h)
- Samedi 1^{er} décembre 2012 Sainte Barbe, à Bazoges (Pompiers)
- Samedi 8 décembre 2012 Téléthon (Soirée)
- Jeudi 27 décembre 2012 Réunion (11h-12h)

Projets 2012-2013

Nous avons laissé la parole aux « anciens » qui ont rappelé les projets menés l'an passé (Téléthon, Après-midi jeux avec les mamies et papys, Chasse à l'oeuf, Plantations) et ceux en cours (Aire de jeux, Concours de dessin).

Chacun a ensuite pu présenter ses nouvelles idées : petit marché (fruits, légumes, gâteaux...), terrain de bosses, concours photo, ramassage des déchets, installation de poubelles pour le public mais aussi pour les « crottes » de chiens et création de panneaux.

Nous avons discuté de la faisabilité de ces projets (coût, public concerné, pertinence du projet...) et nous avons fait notre choix. Nous commencerons par le lancement du concours de dessin et le Téléthon. En janvier et février, nous choisirons les structures pour l'aire de jeux et nous préparerons un nouvel après-midi jeux avec les mamies et les papys. Puis, nous reconduirons la chasse à l'oeuf et les plantations. Nous gardons aussi en mémoire l'idée d'une matinée « Ramassage de déchets » entre conseillers.

Premier projet : Concours de dessin

Petit rappel du projet lancé l'an passé, avec quelques petits changements :

- Pour qui ? les enfants de l'école (3 catégories : GS/CP ; CE1/CE2 ; CM1/CM2)
- Quand ? Novembre, décembre 2012
- Thème ? « Dessinons notre commune »
- Jury ? Les enfants du conseil
- Récompenses ? Remise des prix en janvier 2013, lors des vœux de la municipalité

Prochaine réunion le mercredi 21 novembre 2012 à 11h00

COMMUNE D

Compte-rendu du conseil municipal des enfants du 21 novembre 2012

Lors cette deuxième réunion, nous avons commencé par rappeler les projets que nous essaierons de mener à bien cette année.

Voici les projets retenus : - le concours de dessin

- la participation au Téléthon
- la création d'une aire de jeux
- l'organisation d'un nouvel après-midi jeux avec les mamies et papys
- la chasse à l'oeuf
- les plantations avec l'école

Nous avons ensuite redonné les dates des prochaines réunions et manifestations :

- Samedi 1^{er} décembre 2012 Sainte Barbe, à Bazoges (11H)
- Samedi 8 décembre 2012 Téléthon (Soirée)
- Jeudi 27 décembre 2012 Réunion (11H-12H)

Téléthon – Samedi 8 décembre

Nous avons reprecisé ce qu'est le Téléthon : Mobilisation durant un week-end pour récolter des fonds afin de financer des projets de recherche sur les maladies génétiques neuromusculaires (Myopathies) et sur d'autres maladies génétiques rares.

Nous avons fait le point sur notre participation au Téléthon en 2011. Tous les gâteaux et sachets de bonbons avaient été vendus : 10 gâteaux et 40 sachets de bonbons. Nous avons ainsi pu faire un don de 70 €.

Nous décidons de repartir cette année sur une vente de bonbons et de gâteaux.

- > Les gâteaux seront apportés par les enfants du conseil. (9 gâteaux)
- > Les sachets de bonbons ont été préparés en fin de réunion. (58 sachets)

Pour les tarifs, nous conservons ceux de l'an passé. A savoir :

- > 0,50 € la part de gâteau
- > 1 € le sachet de bonbons

Nous vous donnons rendez-vous Samedi 8 décembre à partir de 16h30.

Prochaine réunion le jeudi 27 décembre 2012 à 11h00

Compte-rendu du conseil municipal des enfants du 26 décembre 2012

A l'ordre du jour de cette rencontre : le bilan du Téléthon, la cérémonie des voeux et le concours de dessin.

Bilan Téléthon

Nous avons fait le point sur notre participation au Téléthon. Tous les gâteaux et sachets de bonbons ont été vendus : 8 gâteaux et 58 sachets de bonbons. Nous avons ainsi pu faire un don de 77 €.

Si cette action est reconduite l'an prochain, il faudra prévoir des équipes pour la vente (17h-19h).

Cérémonie des voeux

Afin de présenter le conseil municipal des enfants lors de la cérémonie des voeux, le 5 janvier, nous avons besoin de plusieurs enfants : Julie présentera les projets qui ont vu le jour l'an passé, Loane ceux qui ont été retenus pour cette année, Lisa et Mattéo récompenseront les gagnants du concours de dessin.

Concours de dessin

Pour notre concours « Dessinons notre commune », 27 dessins ont été réalisés par les enfants de l'école. Nous en avons retenus 3 par catégorie. Voici les gagnants :

GS/CP : Maëlie GUITTON, Manon CADOR, Célia DEMANNEZ

CE1/CE2 : Louka GODET, Alice YOU et Steven GUIBERT

CM1/CM2 : Enzo DI GIULIO, Pierre BRUNET et Kellie PELTIER.

Les gagnants se verront remettre leur lot (un ensemble de crayons) lors de la cérémonie des voeux.

Prochaine réunion le mercredi 30 janvier 2013 à 10h30.

Attention, la réunion sera plus longue (1h30) afin de définir les structures pour l'aire de jeux.

La gestion hivernale de nos rivières

L'abaissement des niveaux d'eau durant la période hivernale commence à faire partie intégrante de notre paysage. Cette gestion opérée pour l'essentiel par les deux associations de pêche locales, soit l'Union des Ecluses et le Pêcheur des Maines est réalisée en étroite collaboration avec le syndicat mixte du bassin des Maines Vendéennes.

Depuis 2008, les manœuvres de vanne sont de plus en plus nombreuses sur la période du 15 décembre au 15 février, sur la Petite Maine, la Grande Maine et la Maine. On estime sur environ 35 seuils, plus de 50% des ouvrages ouverts totalement ou partiellement sur ladite période.

Cette démarche s'inscrit dans le cadre de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE). La DCE fixe d'ici à 2015 l'atteinte du « bon état écologique des eaux de surface » et notamment sur les cours d'eau, la restauration de la continuité écologique. La notion de continuité écologique des milieux aquatiques se définit par les possibilités de déplacement des organismes vivants ainsi que par le transport des sédiments.

Ainsi, cette opération même ponctuelle permet d'apporter des premiers éléments de réponses à ces différents objectifs et contribue à l'amélioration du fonctionnement des milieux et de la qualité des eaux.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter :

Damien GALLARD, technicien de rivière
Syndicat mixte du bassin des Maines Vendéennes
2 rue Jules Verne – 85250 SAINT-FULGENT
Tél. : 02.51.42.79.24 – Fax : 02.51.42.79.30

Dimitri BOURON, chargé de mission
Fédération de Vendée pour la pêche et la protection
du milieu aquatique
10 bis rue Haxo – 85000 LA ROCHE-SUR-YON
Tél. : 02.51.37.19.05 – Fax : 02.51.05.34.13



Avis

de la Mairie



**AU SERVICE
DES ENTREPRISES
ET DES PARTICULIERS**

**VOUS ÊTES À LA
RECHERCHE D'UN EMPLOI**

**Vous avez besoin de
main d'œuvre pour :**

**un travail ponctuel,
imprévu ou
régulier**

**RÉEL étudie et répond
rapidement
à toutes vos demandes**

**Vous souhaitez
construire et/ou
vérifier votre projet
professionnel, acquérir
des compétences ...**

**RÉEL vous accompagne
dans la construction
de votre parcours
professionnel.**



contact@reel-ges.fr

**Nous vous informons que les services de RÉEL
déménagent tout début JANVIER 2013
pour s'installer, rue Lavoisier,
zone de Bellevue à BOUFFÉRE, à 2km de l'Espace GAILLARD.**

**Nos coordonnées téléphoniques ne changent pas.
02.51.46.48.38**



Des **réponses** à vos questions

Des conseillers à votre **écoute**

Des **services** à votre disposition

Mission Locale
du
Haut Bocage

Les Herbiers

Montaigu

Rocheservière

St Fulgent

Mortagne

Pouzauges



Nous ferons le point sur votre situation et chercherons ensemble des solutions adaptées : emploi, formation, aides diverses.

Nous organiserons les démarches nécessaires à votre entrée en formation, à la recherche d'un emploi, au montage d'un dossier administratif.

Toute l'année

■ des ateliers « JOB »

préparer votre CV, votre lettre de motivation, consulter et postuler sur des offres d'emplois

■ des simulations d'entretiens

■ le parrainage

↳ des conseils sur vos démarches, des informations

↳ des parrains de secteurs d'activités différents : agro-alimentaire, intérim, industrie, centre de formation

↳ un autre regard sur votre projet

↳ des rencontres mensuelles

Très de chez vous

Vous avez entre **16 et 25 ans**,
vous pouvez bénéficier
de notre accompagnement.

Nous sommes là pour vous écouter
et faire avancer vos projets.

Avec vous, nous élaborons un
parcours adapté à votre profil

Renseignez vous au **02 51 66 81 15**



Régulièrement

Des actions et des ateliers sur
différents thèmes tels que la
recherche d'emploi, le logement,
la santé ...

Les clés pour
l'avenir!

En 2011

1561 jeunes suivis

676 nouveaux accueils

missions locales
pays de la Loire

Contact

Recevez notre NEWSLETTER en vous
inscrivant sur notre site

Coordonnées :

Mission Locale du Haut Bocage

Rue de l'Etendue

85500 LES HERBIERS

☎ 02.51.66.81.15 ☎ 02.51.64.85.65

✉ contact@mlhb.fr

www.missionlocaleduhautbocage.com

Rétro 2012

en photos



Après-midi jeux avec les aînés par le conseil jeunes



Les cow boys Apach'oges - Comité des fêtes



Kermesse OGEC



Ouverture de





Chasse à l'œuf organisé par le conseil jeunes



Sainte Barbe des Pompiers



Sortie du Club à Louresse-Rochemenier



le centre périscolaire



Soirée Théâtre - Troupe les Lézarscéniques

Avis

de la Mairie

Campagne d'analyses des eaux
des puits et forages privés

Syndicat Intercommunal
d'Alimentation en Eau Potable
des Deux Maires

La retenue de la Bultière destinée à la production d'eau potable est soumise depuis plusieurs années à des pollutions diverses : pesticides, nitrates, eutrophisation.

Afin de limiter ces pollutions, un programme d'actions visant à améliorer et préserver la qualité des eaux du bassin versant est mis en œuvre par le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable des Deux Maires. Il passe par la sensibilisation et la formation de tous les usagers de l'eau : particuliers, agriculteurs, collectivités,...

Parmi les 30 actions proposées, l'une d'elle concerne l'information des particuliers utilisant de l'eau de puits ou de forages. Ainsi nous vous proposons de faire analyser l'eau de votre ouvrage.

Le recueil des échantillons d'eau sera effectué lors de permanences tenues par un technicien de Vendée Eau qui sera présent dans les communes suivantes :

Lieux	Dates	Horaires
Pouzauges – Salle des Remparts	Mardi 5 février 2013	9h30-12h
Saint Fulgent – Communauté de Communes	Mercredi 6 février 2013	9h00-12h
Bazoges en Paillers – Foyer communal	Jeudi 14 février 2013	9h00-12h
Chantonay – Salle n°2 des Quatre Vents	Mardi 19 février 2013	9h30-12h
Les Herbiers – Salle du Lavoir	Mercredi 27 février 2013	9h00-12h

Dans le cadre de cette campagne, le Laboratoire de l'Environnement et de l'Alimentation de la Vendée vous permet de bénéficier de tarifs préférentiels pour 2 types d'analyses :

- analyse chimique
- analyse bactériologique

Ces analyses sont recommandées notamment si vous utilisez cette eau pour les usages alimentaires et/ou sanitaires. C'est pourquoi, **quelques consignes de prélèvement sont à respecter :**

- les échantillons d'eau doivent être stockés dans les **flacons spécifiques mis à votre disposition** les jours de permanences ou à Vendée Eau – 2, rue Jules Verne – 85250 Saint Fulgent.
- les prélèvements d'eau doivent être réalisés **le jour même de la permanence dans les conditions définies par le laboratoire** (procédure de prélèvement téléchargeable sur le site internet et disponible le jour de la permanence)
- le transport au laboratoire des flacons sera assuré par le technicien de Vendée Eau.

Une analyse gratuite des nitrates pourra être réalisée à titre d'information. Pour cela amenez de l'eau dans un récipient propre. Vous pourrez également obtenir des conseils pour entretenir et maintenir votre ouvrage en bon état et limiter la dégradation de la qualité de votre ressource en eau.

ATTENTION : Cette campagne ne concerne que les personnes domiciliées sur les communes suivantes : Bazoges en Paillers, Beaurepaire, la Boissière de Montaigu, Chambreaud, Chavagnes en Paillers, la Gaubretière, les Herbiers, Mesnard la Barotière, Mouchamps, Saint Fulgent, Vendrennes.

Retrouvez toutes les informations sur notre site internet : www.vendee-eau.fr
Contact : Vincent BOSSARD - Vendée EAU
06 11 17 23 67 - vincent.bossard@vendee-eau.fr
2, rue Jules Verne - 85250 Saint Fulgent - Tél/Fax : 02 51 43 83 07

2010-2013
BASSINS VERSANTS
LA BULTIÈRE

ADILE

CONSEIL SUR L'HABITAT ET L'ENERGIE



Vous êtes locataire, accédant à la propriété ou propriétaire de votre logement, l'Agence Départementale d'Information sur le Logement et l'Energie est à vos côtés pour vous aider à construire votre parcours résidentiel.

Des juristes spécialistes des questions du logement

- vous apportent les réponses juridiques à vos questions notamment en matière de baux, de contrats, de copropriété, de voisinage ou d'urbanisme,
- vous élaborent des plans de financement personnalisés et adaptés à vos ressources,
- vous réalisent des simulations d'investissement locatif en neuf ou en ancien et les réductions d'impôt possibles.



Bénéficier d'un audit énergétique gratuit pour améliorer la performance énergétique d'un logement dans le cadre de l'action éco-RENOVER du Conseil Général de Vendée.

L'ADILE est le guichet unique pour faire le tour de la question de votre projet habitat en toute neutralité et gratuité. Alors n'hésitez plus, contactez un conseiller qui vous apportera la réponse à vos questions au

02.51.44.78.78



Des conseillers professionnels de la maîtrise de l'énergie

- vous conseillent sur la conception bioclimatique de votre logement,
- vous réalisent des audits thermiques afin d'identifier les travaux nécessaires et maîtriser vos dépenses d'énergie.



ADILE

143.Bd. Aristide Briand
85000 La Roche-sur-Yon
www.adile85.org

La vie

des associations



• Une nouvelle association – un nouveau nom – un nouveau logo

A compter du 1^{er} janvier 2013, l'Accueil de loisirs, la périscolaire et le centre d'été seront gérés par une nouvelle association : « La Cabane à Rires ». Cette association n'adhérera plus à la Fédération Familles Rurales de Vendée.

Nous sommes accompagnés dans ce changement par la Maison des Associations de Vendée (MDAV), basée à la Roche sur Yon.

L'équipe d'animation reste inchangée avec Céline la directrice - Anne et Anne-Sophie, les animatrices.

La composition du bureau de « La Cabane à Rires » est la suivante :

Présidente : Adeline Godet, Vice-Président : Jean-Luc Nouzille, Trésorière : Lydie Bouchaud, Membres : Nathalie Charrier, Corinne Piveteau, Magalie Guitton, Lydie Bonnaudet, Patricia Guignard, Viviane Boumard, Sandrine Barreteau, Marie-Andrée Pouplin, Carole Marmin.

**** Nous en profitons pour solliciter les parents utilisateurs du centre d'accueil à nous rejoindre au sein de la nouvelle association. Nous recherchons notamment une secrétaire et des membres actifs qui s'intéressent et souhaitent s'investir dans la vie de notre association. Pour tous renseignements, vous pouvez contacter la Présidente Adeline Godet au 02.51.07.75.09, ou vous faire connaître auprès de l'équipe d'animation. ****

La restauration scolaire et le foyer des jeunes restent gérés par l'association Familles Rurales.

Les principales manifestations et activités de fin d'année 2012

Vide ta chambre le 18 novembre : Ambiance conviviale et succès pour cette journée avec plus d'exposants qu'en 2011 et une bonne fréquentation des visiteurs et acheteurs en particulier le matin.

Accueil de loisirs permanent «La Cabane à Rires»

Réussite de la Porte ouverte et du Marché de Noël le 1^{er} décembre

Vous avez été nombreux à venir visiter les nouveaux locaux du centre périscolaire.

C'était également l'occasion de découvrir les diverses et originales créations des enfants pour le Marché de Noël. Cette sympathique matinée s'est clôturée avec un verre de l'amitié.

Activités des enfants au centre



Le 19 décembre a eu lieu un inter-centre auquel ont participé quatre autres centres pour rassembler environ 150 enfants autour de jeux et de la célèbre Boum du Père Noël !!

Cette année encore le centre périscolaire va participer au « prix littéraire ». Les enfants vont découvrir plusieurs œuvres qui vont leur permettre de s'ouvrir au monde du livre au travers de multiples activités ludiques.



A vos agendas :

Veillée jeux : vendredi 22/3/2013 au foyer communal

Tous les membres du bureau et le personnel de « La Cabane à Rires » vous offrent leurs meilleurs vœux pour 2013 !!. Que cette nouvelle année vous apporte bonheur, santé et réussite !!

LOTO de l'école
St Pierre

DIMANCHE
10 FEVRIER 2013
à 14:30

Salle des Mottais -
BAZOGES EN PAILLERS

Adultes :

- Netbook
- Un bon d'achat de 150€
- Lecteur DVD Blue Ray
- et de nombreux lots

3.50€ la carte adulte
17.50€ les 5 + 1 gratuite adulte

Vente des cartes
A partir de 13:30

Enfants :

- Pack WII noir
- Tablette numérique
- Un bon d'achat de 50€
- et de nombreux lots

2.50€ la carte enfant
12.50€ les 5 + 1 gratuite enfant

Organisé par l'OGECE de l'école St Pierre

Comité d'échanges du canton de Saint Fulgent

Le Comité d'échanges du Canton de Saint Fulgent organise un voyage dans les Vosges du 27 février au 03 mars 2013.



Cette association cantonale dont l'objet est de favoriser la rencontre et la découverte de personnes d'autres régions ou pays offre cette année la possibilité aux habitants du canton qui le souhaitent, de participer au prochain séjour et d'être accueillis dans une famille Vosgienne.

Pour toute précision les personnes intéressées peuvent contacter Patrick FEBRE au 06.15.14.57.78



La vie

des associations



Le 9 novembre 2012 l'ADMR la Boissière-Bazoges a obtenu de l'AFNOR (Agence Française de Normalisation) le diplôme NF « Service aux Personnes à Domicile ».

Cette certification, particulièrement reconnue en milieu professionnel, vient récompenser le travail des bénévoles et des quinze salariées en offrant des prestations qui vont de l'aide et l'accompagnement des personnes âgées, aide aux malades ou en situation de handicap, ménage et repassage à l'aide aux familles avec la garde d'enfants ...ces gardes d'enfants sont dans la mesure du possible en heures dites « atypiques » c'est à dire très tôt le matin ou tard le soir en complément ou bien à des moments où les structures périscolaires des deux Communes peuvent difficilement répondre.

En 2012 ce sont 150 personnes qui ont bénéficié de l'aide de l'ADMR sur les deux Communes. Cette reconnaissance est le fruit d'un travail de longue haleine mené par les bénévoles et un groupe de salariées qui ont participé à une refonte des procédures d'accueil ainsi que des contrats de prestations et de travail. Il faut ajouter, sur la Boissière, un bureau agréable et confortable. Ce bureau, situé à l'« ancien Crédit Mutuel », est mis à la disposition par la Municipalité... Les réunions de planning ou autres se feront désormais à une centaine de mètres au Foyer Soleil.

Ce diplôme est le bienvenu pour les intervenantes à domicile des deux Communes reconnues pour leur relationnel et leur grande discrétion. La qualité exige des efforts permanents et de la persévérance pour sans cesse s'améliorer... nul n'est parfait... Tous les ans, à tour de rôle, des stages leur sont proposés pour se perfectionner. Elles font toujours tout leur possible pour améliorer, si besoin était, cette relation du Service...

Toute l'équipe des salariées et bénévoles souhaitent à tous une excellente année 2013.



La remise du diplôme par Mme Sophie Jaunet Directrice adjointe de l'ADMR en présence du Maire Michel Albert, de Jean Loïc Durandet premier adjoint de Bazoges ainsi qu'une partie des bénévoles et des salariées.

Club de l'amitié



Notre traditionnel repas de Noël a eu lieu le jeudi 13 décembre avec la participation de 76 personnes. Cette journée a été appréciée de toutes et tous.

Animations avec chansons, contes etc qui nous ont fait découvrir des acteurs avec des talents certains. Ils se reconnaîtront en lisant ces quelques lignes.

L'Assemblée Générale du Club aura lieu le jeudi 24 Janvier 2013 : nous comptons sur votre présence.

Nous vous adressons tous nos vœux de santé et bonheur pour cette année 2013.

Le Bureau

Les Paszogeais

Randonnée pédestre

Les « Paszogeais » ont recommencé leurs marches sur les sentiers pédestres. Marches régulières depuis le début septembre. Emmené par un président dynamique GERARD ainsi que l'entraîneur BERNARD connaissant tous les parcours de la région de 5 km à 15/20 km nos deux meneurs nous emmènent sur des sentiers d'une superbe beauté.

Plus de 25 personnes sont inscrites, petit rappel le départ se fait à la salle communale à 14h30 et retour vers 17h.

Les randonnées ont lieu tous les 2^{ème} et 4^{ème} lundis de chaque mois

Toute personne peut venir, vous serez guidé par des jeunes et moins jeunes pour qui la marche est un plaisir et pour passer un bon moment de détente

Expression libre théâtre

La troupe LEZARDSCENIQUE recrute.

Si vous êtes Metteur en scène, comédien, machiniste ou si simplement vous voulez essayer de jouer pour le plaisir

La troupe vous invite à la rejoindre pour préparer la saison 2013.

Les premières séances d'initiation au théâtre commenceront à la mi février salle des mottais. Les inscriptions seront prises sur place.

Le bureau



Le foyer des jeunes

Tous les membres du Foyer des Jeunes sont heureux de vous souhaiter une excellente année 2013.

Le foyer des jeunes innove !

Après l'épisode des 20 ans du foyer des jeunes, l'association a décidé de lever un nouveau challenge pour 2013.

Cette année, le foyer des jeunes, adhérent au réseau Familles Rurales, a choisi de se lancer un défi en lançant une nouvelle soirée disco pour les jeunes de 14 à 20 ans nommé Sunset Club'. Cette soirée aura la particularité d'être sans alcool et mettra en avant un aspect préventif pour sensibiliser les jeunes sur les dangers de l'alcool. Cette prévention sera d'ailleurs réalisée par des associations partenaires de notre projet.

Néanmoins, l'évènement reste une fête ! Et pour rassembler le maximum de jeunes, le foyer a mis en oeuvre de gros moyens. Une équipe d'une dizaine de personnes travaille actuellement sur le projet depuis Février 2012. Cela a permis au foyer des jeunes de participer à différents concours et de recevoir à l'heure d'aujourd'hui plusieurs subventions. C'est par exemple avec le concours de la DDCS-CAF que le foyer des jeunes remporte le 1^{er} prix de 2 000 €. Et puis dernièrement, la MSA a également décidé de donner le 1^{er} prix de leur appel à projet au foyer de Bazoges avec une subvention de 1 000 €. Enfin la communauté de communes a également décidé de soutenir le foyer financièrement. D'autres dossiers de demandes de subventions sont en cours avec la préfecture, le conseil général ou encore l'appel à projet du trophée Familles Rurales.

Ainsi le foyer va pouvoir se permettre d'ajouter des nouveautés et des animations pour que cette soirée soit encore plus festive et suscite de l'intérêt chez les jeunes. Il y aura donc deux salles, l'une dans la salle des Mottais et l'autre sous un chapiteau à l'extérieur. Une décoration importante qui permettra de rappeler le thème tropical que les jeunes du foyer ont choisi. Des animations multiples avec un concours pour remporter un gros lot et d'autres nombreux autres lots. Le foyer fait aussi appel à un DJ réputé, Axel Paerel, vice-champion de France DJ dans la catégorie 16-18ans. Une soirée mousse, un flashmob (danse collective), une barmaid, sont également prévus. D'autres animations sont en cours de préparation, le foyer vous invite d'ailleurs à venir découvrir le site et les activités prévus dans la journée du 13 avril.

A noter également que le foyer aura besoin de bénévoles pour la bonne gestion de l'évènement. Les associations de Bazoges seront contactées pour leur demander du soutien mais si vous souhaitez individuellement nous aider, alors n'hésitez pas à nous contacter à cette adresse fdjeunes.baz@live.fr ou contactez Maxime Guibert au 06.77.52.78.23

Nous souhaitons ainsi faire de cet évènement une réussite et un exemple pour les autres communes qui souhaitent lancer ce type de projet.

Pour commencer cet article et par la même occasion l'année 2013, l'ensemble de l'équipe du comité des fêtes vous adresse ses meilleurs vœux : santé, bonheur, gaieté et festivité !

Au cours de l'assemblée générale du 09 novembre dernier, Benoist Bonnin et Fabrice Girardeau ont souhaité démissionner. Le comité des fêtes les remercie pour le temps personnel qu'ils ont chacun consacré pour l'association et pour la bonne humeur apportée lors des différentes manifestations. Benoist a notamment été présent pendant plus de 15 ans dans l'association en ayant en charge la trésorerie, toujours le sourire et jamais un mot plus haut que l'autre. Merci Benoist ! Pour palier à ces retraits, nous avons eu le plaisir d'accueillir Amélie Pouplin et Jérémy Bérieau.

Sébastien Guitton souhaitant quitter la présidence après 4 années, est remplacé par Mathieu Papin. Elodie Siaudeau et Caroline Badreau occupent respectivement les postes de secrétaire et trésorière.

Le téléthon du 7 et 8 décembre dernier, nous a permis de présenter de nouveau la crèche de Noël, la maison du père Noël et le train de Noël. Ces décorations participent à l'embellissement du centre bourg pendant les fêtes et la manifestation nous a permis de verser 1 070 Euros au téléthon. Du fait d'un emploi du temps chargé, le père Noël nous a rendu visite dans la soirée. Arrivé en train, il s'est tout de suite rendu à la mairie pour réaliser la traditionnelle photo des nouveaux nés. Quinze bébés l'attendaient avec impatience. Une photo sera distribuée à chaque famille. Les autres enfants ont pu profiter du train pour faire un tour dans le parc public en compagnie d'un compagnon du père Noël, très sollicité à cette occasion. Cette journée s'est réalisée en collaboration avec les Pas'zogeais, les doigts de fées et le conseil municipal des enfants. Merci encore à tous ceux qui ont participé de près ou de loin à la manifestation.

Concernant la prochaine animation, nous vous donnons rendez vous le samedi 26 janvier 2013 à partir de 14 h pour l'inter quartiers de palets où la commune, uniquement divisée pour l'après midi, verra s'affronter autour du plomb nos meilleurs joueurs locaux. Un responsable est désigné dans chaque quartier pour constituer les équipes. Ce concours est souvent un moment privilégié pour échanger entre voisins.



Le Club de l'Amitié

Le préveil, habituellement organisé le troisième week end de mai, est déplacé aux 25 et 26 mai 2013 du fait du lundi de la pentecôte du 20 mai. Nous animerons donc tout le week-end autour de nos amis forains entre loto bouse, feu d'artifices, balade moto et course cycliste.

Après une première année d'essai concluante, le système des locations de matériel est maintenu. Jérôme Mignet prend donc les réservations hormis pour la sonorisation où Emmanuel Godet répondra aux demandes. Le matériel sera à retirer le vendredi soir à 19h00 et à rapporter le lundi soir à 19h00 également. Le matériel est prêté à titre gracieux aux différentes associations bazogeaises. Pour les particuliers, nous vous prions de prendre vos dispositions afin de régler la somme le lundi soir lors de la remise en place du matériel.

Bonne et heureuse année à tous.

Le comité des fêtes

Composition du bureau :

Président : Mathieu Papin
Vice président : Sébastien Loiseau
Laurent Jobard
Secrétaire : Elodie Siaudeau
Vice secrétaire : Ludivine Boisseau
Trésorière : Caroline Badreau
Vice trésorier : Emmanuel Godet
Membres :

Didier Annereau, Nicolas Auvinet, Jérôme Bérieau
Yannick Brousseau, Emmanuel Gautron, Anaïs Girardeau,
Aurélien Girardeau, Laure Guibert, Sébastien Guitton, Julien
Méchineau, Jérôme Mignet, Emmanuelle Moreau, Marie
Andrée Pluchon, Amélie Pouplin, Xavier Routhiau

Rappel :

Réservation de matériels hors sonorisation : Jérôme Mignet au
06.70.06.75.22 à partir de 18h00.

Réservation sonorisation : Emmanuel Godet au 06.24.69.83.85
Les matériels sont à retirer le vendredi soir à 19h00 et à rendre
le lundi soir à 19h00 au local du comité des fêtes (paiement
sur place le lundi soir).

 **Secours Catholique**
Réseau mondial Caritas
Secteur de Saint-Fulgent
2 Impasse de la Fièrre
85250 Saint Fulgent

Le Secours Catholique du secteur organise une **RANDONNÉE PÉDESTRE à but humanitaire** ouverte à tous **dimanche 24 février à SAINT ANDRÉ GOULE D'OIE.**

Inscriptions à partir de 14h à la salle municipale.

2 parcours (10 km et 5,5 km) et possibilité de rester sur place pour des jeux dans la salle.

Renseignements au 02 51 42 61 19 ou au 02 51 66 19 22



Un espace vêtements est ouvert le samedi après-midi de 14h30 à 16h30 dans les nouveaux locaux du Secours Catholique, à la Maison Sociale 2 impasse de la Fièrre à Saint Fulgent (à gauche de l'église).

Une braderie de vêtements à des prix très avantageux (de 0,50 € à 2 €) aura lieu le vendredi 5 avril après-midi et le samedi 6 avril.



Petit-musée

Le bilan de l'année écoulée, s'avère satisfaisant tant aux nombres d'entrées en légère augmentation ainsi que la satisfaction des visiteurs étonnés par le nombre des objets et outils présentés en bon état

Les travaux réalisés par les bénévoles ainsi que les personnes qui viennent ponctuellement nous aider, sont d'une grande utilité.

Lors de la fête du patrimoine vous avez pu constater la peinture refaite sur les portes et portails, ainsi que de nouveaux outils qui viennent compléter une gamme déjà bien fournie sur le matériel d'autrefois.

Le jour du patrimoine vous avez pu admirer les chefs d'œuvre du sculpteur Choletais (né à Bazoges) Alain GIRARDEAU,

Ci-joint quelques photos dont la plus marquante MEDITATION sculpture en bois et la tête en granit pesant quelques 20 kg- cette madone avec ses yeux baissés, la tête légèrement penchée en avant, les cheveux longs, le granit polisse, les traits finement sculptés le tout sur un support frêne sont une œuvre de très grande qualité.

Autres photos : le Saxophoniste, la Clef de SOL, l'Auto stop, la Fée Carabosse, etc.



Etat civil



MARIAGES 2012

- LOISEAU Christian & DROUIN Tatiana
14 janvier 2012
- DERVILLE Thierry & GUILLET Evelyne
11 mai 2012
- MINCHENEAU John & PAULINE Peggy
26 mai 2012
- JOBARD Laurent & ARNAUD Séverine
27 mai 2012
- BOURASSEAU Aurélien & GUILLAUME Sabine
30 juin 2012
- SEILLER Georges & PICHON Marcelline
7 juillet 2012
- CARREY Franck & YARRIC Estelle
18 août 2012
- GAUTRAN Adrien & AUDUSSEAU Viviane
15 septembre 2012



DECES 2012

- BERTHOMÉ Aurélien
23 janvier 2012
- CHARPENTIER Franck
25 avril 2012
- BOSSARD Hubert
18 octobre 2012
- SIAUDEAU (Epouse BONNEAU) Renée
12 novembre 2012
- CHAIGNEAU Constant
15 novembre 2012

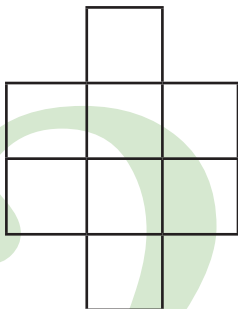


NAISSANCES 2012

• MORIN Loan	26 janvier 2012
• LEBRÉVELEC Paul	26 janvier 2012
• BIER Thaïs	27 mars 2012
• BIER Anavai	27 mars 2012
• PAPIN Charlotte	12 mai 2012
• JAMIN Lola	14 mai 2012
• BROSSET Kinya	17 mai 2012
• MESTRES -- DOMINGUES Catia	23 juin 2012
• COULONNIER Kara	29 juin 2012
• BARBAUD Thiphaine	12 juillet 2012
• JAHAN Chloé	2 août 2012
• BRECHET Soan	3 août 2012
• SEGUIN Méline	21 août 2012
• CHATAIGNER Alicia	3 septembre 2012
• BARRANGER Léna	7 septembre 2012
• BERTHOME Margot	10 septembre 2012
• BONNEAU Sacha	25 septembre 2012
• LUMINEAU Axel	15 octobre 2012
• LIARD Clémence	23 octobre 2012
• COSSON Timothy	30 novembre 2012
• RICHARD Nolan	8 décembre 2012

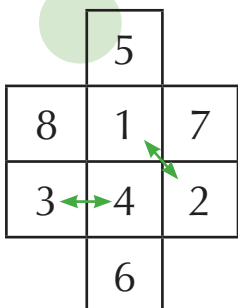
Réponses à l'énigme du bulletin précédent

Dans un ensemble de huit cases disposées de la manière suivante :



On doit placer chacun des chiffres de 1 à 8 de façon à ce qu'aucun ne soit en contact ni par un côté ni par une diagonale avec le chiffre qui le précède ou celui qui le suit.

Dans la figure qui suit, les deux seuls couples à être en contact sont le (1,2) et le (3,4) :



RÉPONSE : Il fallait s'apercevoir que le 1 et le 8 ont un caractère particulier : ils ne sont pas à considérer comme consécutifs, c'est-à-dire que ce sont les deux seuls chiffres à n'avoir qu'un seul voisin interdit (respectivement le 2 et le 7). On pouvait se poser la question, et l'exemple donné y répondait.

En partant de là, on place ces deux chiffres sympathiques dans les deux cases du centre (celles qui ont le plus de contacts avec d'autres) ; puis on place le 2 et le 7 dans les seules cases qui puissent les accepter : ce sont les cases tout en haut et tout en bas, le 2 au contact du 8 et le 7 à côté du 1. Enfin on place judicieusement les quatre autres chiffres dans les cases latérales.

Évidemment en retournant la combinaison ainsi trouvée selon les deux symétries verticale et horizontale de la figure, on trouve quatre solutions :

Solution de l'énigme enfant du bulletin précédent

Rappel de l'énigme : L'école

Messieurs Leblanc, Lenoir et Leroux sont des enseignants.

Il y a cinq sujets à enseigner : anglais, français, maths, histoire et géographie.

Indices :

- 1) Monsieur Lenoir ne sait pas ce qu'est un angle.
- 2) Monsieur Leblanc est le seul à savoir où sont les montagnes Rocheuses.
- 3) Chacun enseigne trois matières.
- 4) Aucune matière n'est enseignée par 3 personnes.
- 5) Certaines matières sont enseignées par 2 personnes.
- 6) Monsieur Leroux est bilingue.

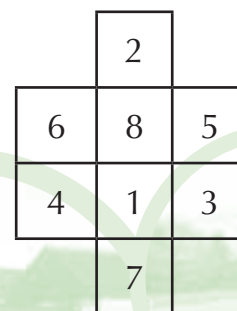
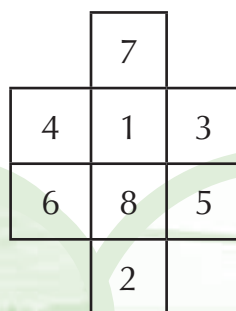
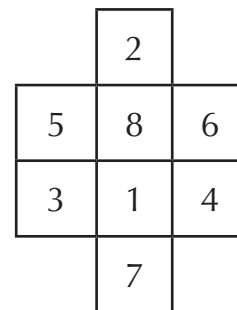
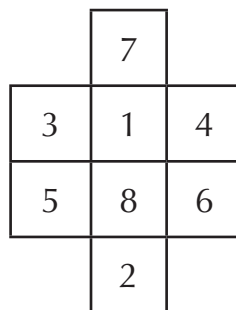
Question :

Qui enseigne quelles matières ?

Solution

Réponse :

Lenoir = anglais - français - histoire,
Leblanc = maths - géographie - histoire,
Leroux = anglais - maths - français



Calendrier des manifestations



24 janvier	Assemblée Générale Club - Foyer communal
26 janvier	Inter Quartier Palet - Salle des Mottais
10 février	Loto OGEC - Salle des Mottais
15 février	Assemblée Générale AFN - Foyer communal
22 février	Assemblée Générale «La Cabane à rire» - Foyer communal
23 février	Soirée USBB - Salle des Mottais
24 février	Concours Belote Club - Salle des Mottais
15 mars	Carnaval Ecole St Pierre
16 mars	St Patrick Moto Club - Salle des Mottais
22 mars	Veillée Jeux Périscolaire - Foyer communal
13 avril	Soirée Sans Alcool Foyer des Jeunes - Salle des Mottais
25/26 mai	Préveil
8/9 juin	Fête du tennis
15 juin	20 ans USBB
16 juin	Kermesse OGEC
21 juin	Assemblée Générale USBB
5 juillet	Assemblée Générale Tennis - Foyer communal

Le conseil du jardinier

Janvier est le mois le plus froid de l'année. Les journées sont courtes et sombres. Au jardin, peu de choses sont urgentes mais quelques petits travaux peuvent encore être réalisés en attendant des jours plus cléments.

Au potager, tout est calme. Janvier est l'heure du repos ! Mais rien ne vous empêche de commencer à préparer la belle saison en procédant à vos semis de tomates à la maison. Vérifiez aussi que les protections sur les poireaux et les artichauts sont toujours en place. Au verger, les plantations d'arbres fruitiers entamées en décembre peuvent se poursuivre en l'absence de fortes gelées. Les poiriers peuvent aussi être palissés et les pommiers taillés.

Au jardin d'agrément, le mimosa mais aussi le jasmin ou les roses de Noël commencent à fleurir. Il est temps de commencer à planter les primevères et les pensées mais aussi les bruyères.

Dans la maison, vous pouvez profiter de ce moment de repos à l'extérieur pour donner de l'engrais à vos orchidées en fleurs. A la fin du mois, les premiers perce-neige seront là pour rappeler que bientôt, le soleil reviendra !



Infos générales

Santé

Les professionnels de santé ont mis en place une organisation sur le département de la Vendée pour prendre en charge les demandes de soins imprévues et les urgences la nuit, les week-ends et les jours fériés.

**J'ai besoin de joindre un médecin,
je compose le 02 51 44 55 66.**

Un médecin du centre de régulation vous conseille ou vous met en relation, si nécessaire, avec le médecin généraliste de garde le plus proche de votre domicile.

**Il s'agit d'une urgence vitale,
je compose le 15.**

Face à une urgence vitale, le SAMU, centre 15, déclenche une réponse immédiate adaptée en mettant en oeuvre, selon les cas, les pompiers, le SAMU, les ambulanciers.

Pharmaciens

Numéro d'urgence
pour les permanences
des pharmaciens :

3237



**Prochaine parution du
bulletin communal :
mai 2013**

(Merci de nous faire parvenir
vos textes, photos...
pour le 27 avril
dernier délai.)



Horaires



MAIRIE : 02 51 07 73 32

	<i>Matin</i>	<i>Après-midi</i>
Lundi	Fermée	Fermée
Mardi	9h00 - 12h00	Fermé
Mercredi	9h00 - 12h00	14h00 - 18h00
Jeudi	9h00 - 12h00	Fermée
Vendredi	9h00 - 12h00	14h00 - 18h00
Samedi	9h00 - 12h00	

LA POSTE : 02 51 07 79 00

	<i>Matin</i>	<i>Après-midi</i>
Lundi	Fermée	13h30 - 16h15
Mardi	Fermée	13h30 - 16h15
Mercredi	Fermée	13h30 - 16h15
Jeudi	Fermée	13h30 - 16h15
Vendredi	Fermée	13h30 - 16h15

BIBLIOTHÈQUE

	<i>Matin</i>	<i>Après-midi</i>
Mercredi	Fermée	17h30 - 18h30
Vendredi	Fermée	17h30 - 18h30

DÉCHETTERIE

	<i>Matin</i>	<i>Après-midi</i>
Lundi	10h00 - 12h00	14h00 - 18h00
Mercredi	Fermée	14h00 - 18h00
Vendredi	Fermée	14h00 - 18h00
Samedi	9h00 - 12h00	14h00 - 18h00